

Le 15 octobre 2018

Objet : Demande d'accès n° 2018-10-004 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 2 août dernier, concernant les documents liés au dossier portant le numéro 6430-16-01-0351200.

Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints à la présente. Il s'agit de :

1. Avis de non-conformité, 9 janvier 2018, 2 pages;
2. Rapport d'approbation, 9 janvier 2018, 1 page;
3. Rapport de contrôle, 4 décembre 2017, 10 pages;
4. Certificat d'autorisation, 12 mai 2018, 2 pages;
5. Rapport d'approbation, 12 décembre 2017, 1 page;
6. Rapport de contrôle, 28 novembre 2017, 14 pages.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 22, 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Marie-Claude Laflamme, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel marie-claude.laflamme@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (8)



Salaberry-de-Valleyfield, le 9 janvier 2018

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9156-9103 Québec inc.
Bureau 3700
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4W5

N/Réf. : 7430-16-01-0351200
1584

Objet : **Travaux de raclage de sol en marais et dépôt de résidus de végétaux en marais et marécage sur le lot 4 345 880**

Mesdames, Messieurs

Lors de l'inspection le 4 décembre 2017 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit des travaux de raclage de sol en marais et dépôt de résidus de végétaux en marais et marécage sur le lot 4 345 880.
Loi sur la qualité de l'environnement, articles 22 alinéa 2 et 115.25 (2)

Correctif à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de cesser immédiatement tous travaux en marais et marécage et de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

De plus, nous vous demandons de nous transmettre d'ici au 5 février 2017 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la Loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère. Par ailleurs, nous vous informons que, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. En effet, il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

Mesures administratives ou judiciaires

Vous êtes par la présente avisé que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la Loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, vous êtes par la présente avisé que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire.

En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, nous vous informons qu'une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Cette sanction serait de :

- 5 000,00 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2)

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Christine Rondeau au numéro de téléphone 450 928-7607, poste 377 ou à l'adresse courriel christine.rondeau@mddelcc.gouv.qc.ca

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/>).

PB/jl



Patrice Bourque
Inspecteur principal, secteurs hydrique,
milieux naturels et des pesticides

PRÉPARÉ PAR : _____

RAPPORT D'APPROBATION

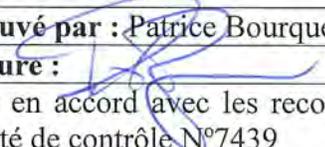
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale Estrie et Montérégie (C)

Région : Montérégie

N/Réf : 7430-16-01-0351200
41262

Date d'approbation : 2018-01-09

Approuvé par : Patrice Bourque	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	
Je suis en accord avec les recommandations formulées par l'inspecteur au rapport de contrôle N°38122 sur l'activité de contrôle N°7439	
Commentaires : Faire suivi de l'avis de non-conformité	

RAPPORT DE CONTRÔLE

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale Estrie et Montérégie (C)

Région : Montérégie

1 Identification

Date de l'activité : 2017-12-04	Heure de début : 13h45	Heure de fin : 15h30
Activité effectuée par : Christine Rondeau		Accompagné de :

1.1 Activités

N° d'activité : 7439	N° du document : 38122	N° de gestion doc. : 7430-16-01-0351200
Type d'activité : Inspection	Sous-Type d'activité : Inspection de conformité	

But :	Une inspection a été réalisée le 28 novembre dernier. À ce moment, le sol était couvert de neige. Selon les points GPS pris lors de cette visite, des travaux ont été effectués dans la zone de conservation prévue au certificat d'autorisation et en milieux humides. Avant l'envoi d'un avis de non-conformité, je retourne sur le terrain afin de voir l'état des lieux sans couvert de neige.
--------------	--

1.2 Mandat(s)

N° de mandat	Nature du mandat	Programme
8500	Plainte	

2 Lieu concerné par le(s) dossier(s) d'intervention

Nom du lieu : Secteur Le Terroir (marais, marécages) (X2102977)	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2102977	Type de lieu : 151 - marécage, marais, étang, lagune
Localisation du lieu : lot 4 345 880	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :	

3 Intervenant(s) du lieu

Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant
9156-9103 Québec inc. (Y2071883)	Propriétaire		Y2071883

4 Condition météo SO

État du ciel	Obstruction à la visibilité	Précipitations	Vent	Température
soleil			km/h	4 °C
Description :				

5 Personne(s) rencontrée(s) [R]/consultée(s) [C] SO

R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
	x	Roger Maisonneuve	Directeur Général ville de Boucherville	450-449-8125

5.1 Mode d'identification

Personne consultée : Roger Maisonneuve
But expliqué : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Mode d'identification : verbal
But expliqué à/Identification faite auprès de : Roger Maisonneuve

Personne consultée :
But expliqué : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Mode d'identification :
But expliqué à/Identification faite auprès de :

6 Plainte SO

Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Plaignant contacté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

7 Urgence SO

8 Photo(s) numérique(s) SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 38	Nombre de photos intégrées au rapport : 18
---	--

Toutes les photos annexées à ce rapport proviennent de photos numériques originales qui ont été prises, traitées et préservées en conformité avec la Directive sur la gestion des photos numériques du Ministère pour être en mesure d'en assurer l'intégrité et de faire la preuve que la chaîne de possession de ces dernières a été maintenu en tout temps

8.1 Modification(s) apportée(s) aux photos numériques SO

9 Questionnaire(s) annexée(s) SO

10 Autre(s) pièce(s) annexée(s) au rapport SO

11 Équipement(s) utilisé(s) SO

Type d'équipement	Modèle	Numéro de série	Commentaire
GPS	garmin 78	N/A	
Pelle			

12 Échantillon(s) SO

13 Mise en contexte SO

Une inspection a été réalisée le 28 novembre dernier. À ce moment, le sol était couvert de neige. Selon les points GPS pris lors de cette visite, des travaux ont été effectués dans la zone de conservation prévue au certificat d'autorisation et en milieux humides.
Avant l'envoi d'un avis de non-conformité, je retourne sur le terrain afin de voir l'état des lieux sans couvert de neige.

14 Description de l'activité de contrôle

J'arrive sur les lieux par le chemin D'Anjou. Il n'y a toujours pas de travaux en cours et je n'y rencontre personne.

Je refais le tour du terrain et je constate que:

- **Entre le GPS 2 et 3:** Présence d'eau au sol. Ce secteur correspond à une cuvette arbustive (marécage) à la figure B-12 « Les Milieux humides de la propriété à mettre en valeur » (document faisant partie du CA). Il n'y a plus d'arbuste dans cette cuvette. Ce lot est voué au développement (plan de superficie, Leblanc Croteau et ass. « secteur à développer et écoterritoire » document faisant partie du CA).
- **Entre le GPS 4 et 5 :** Présence d'eau au sol. Ce secteur correspond à une cuvette arbustive (marécage) à la figure B-12 « les Milieux humides de la propriété à mettre en valeur » (document faisant partie du CA). Il n'y a pas d'arbuste dans la cuvette, mais je ne suis pas en mesure de dire que la coupe des végétaux est récente (pas de tronc coupé de couleur blanchâtre ni de sciure de bois). Il n'y a pas de travaux de visibles dans cette cuvette. Je creuse un trou à l'aide d'une pelle, les sols sont minéraux avec présence de mouchetures signes d'oxydation (rédoxiques). Les sols sont hydromorphes. Photo IMG_0699. Ce lot est voué à la conservation (plan de superficie, Leblanc Croteau et ass. « secteur à développer et écoterritoire » document faisant partie du CA).
- **Entre le GPS 5 et 6 :** Présence d'eau au sol. **Travaux de raclage des sols.** Ce secteur correspond à une cuvette herbacée (marais) à la figure B-12 « les Milieux humides de la propriété à mettre en valeur » (document faisant partie du CA). Je creuse un trou à l'aide d'une pelle, les sols sont minéraux avec présence de mouchetures signes d'oxydation (sols rédoxiques). Les sols sont hydromorphes. Photos IMG_0700. Ce lot est voué à la conservation (plan de superficie, Leblanc Croteau et ass. « secteur à développer et écoterritoire » document faisant partie du CA). **Ces travaux sont non-conformes à la LQE (travaux en marais sans CA).**
- **À partir du GPS 6 vers le chemin d'Anjou:** Coupe de végétaux et décapage des sols sur le bord d'un ancien fossé agricole. Une partie des travaux a été réalisé sur un lot voué à la conservation (plan de superficie, Leblanc Croteau et ass. « secteur à développer et écoterritoire » document faisant partie du CA).
- **GPS 6 :** Début des **dépôts de résidus de végétaux et de terre.** Dépôt fait en partie en cuvette herbacée (marais) à la figure B-12 « les Milieux humides de la propriété à mettre en valeur » (document faisant partie du CA). Je creuse un trou dans ce secteur à l'aide d'une pelle, les sols sont minéraux avec présence de mouchetures signes d'oxydation (rédoxiques) Les sols sont hydromorphes. Photo IMG_0701. Ce lot est voué à la conservation (plan de superficie, Leblanc Croteau et ass. « secteur à développer et écoterritoire » document faisant du CA). **Ces travaux sont non-conformes à la LQE (travaux en marais sans CA).**
- **GPS 7:** Présence d'eau, la cuvette est intacte. Aucun travail.
- **GPS 8:** Début des dépôts de résidus. Pas d'autres travaux mis à part les andins en zone vouée à la conservation (plan de superficie, Leblanc Croteau et ass. « secteur à développer et écoterritoire » document faisant du CA). Pas d'eau en surface ni de milieux humides répertoriés à la figure B-12 « les Milieux humides de la propriété à mettre en valeur » (document faisant partie du CA).
- **GPS 10: Dépôt de résidus de végétaux et de terre** à travers des arbustes. Il y a présence d'eau au sol. Ce secteur correspond à une cuvette arbustive (marécage) à la figure B-12 « les Milieux humides de la propriété à mettre en valeur » (document faisant partie du CA). Ce secteur est également voué à la conservation (plan de superficie, Leblanc Croteau et ass. « secteur à développer et écoterritoire » document faisant partie du CA). **Ces travaux sont non-conformes à la LQE (travaux en marécage sans CA).**

15 Informations à l'intervenant SO

J'ai contacté par téléphone Monsieur Dominic Bolduc de la compagnie 9156-9103 Québec inc. (compagnie qui a obtenu le CA) le 2017-12-01.

16 Vérification complémentaire à l'activité de contrôle SO

Demande d'avis sur les travaux correctifs à demander :
Avis à Lyné Bouthillier de la direction de la gestion de la faune, Ministère des Forêts, de la faune et des Parcs par courriel le 7 décembre dernier **Art. 22**
Le 18 décembre 2017 : elle me répond qu'elle pourra regarder le dossier à son retour le 9 janvier 2019.

Conversation téléphonique avec Roger Maisonneuve : directeur général de la ville de Boucherville : décembre 2017 :

17 Conclusion

Il y a des travaux non conformes avec la LQE soit des travaux de raclage des sols en marais et de dépôt de résidus en marais et marécage sans CA.

18 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

SO

<p>Manquement : 15 – Avoir exécuté des travaux ou des ouvrages dans un marais et un marécage, sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation.</p> <p>Référence légale : Q-2, 22 al. 2</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : mineur</p>
<p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque [mineur]</p> <p>Explication :</p>	
<p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact [mineur]</p> <p>Les conséquences sont : complètement réversibles</p> <p>Explication : Raclage des sols : la végétation va repousser d'elle-même Dépôt de résidus. Solution : retrait des résidus Les milieux humides sont toujours existants Art. 22</p>	
<p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie [mineur]</p> <p>Explication : Marais et marécage sur d'anciennes terres agricoles travaux sur de très faible superficie</p>	
<p>Manquement : 154 – A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir fait de travaux en marais et marécage (Raclage des sols et dépôts de résidus)</p> <p>Référence légale : Q-2, 115.25 (2)</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : mineur</p>
<p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque [mineur]</p> <p>Explication :</p>	
<p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact [mineur]</p> <p>Les conséquences sont : complètement réversibles</p> <p>Explication : Raclage des sols : la végétation va repousser d'elle-même Dépôt de résidus : solution-retrait des résidus Les milieux humides sont toujours existants Art. 22</p>	
<p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie [mineur]</p> <p>Explication : Marais et marécage sur d'anciennes terres agricoles travaux sur de très faible superficie</p>	

18.1 Facteurs aggravants

SO

18.2 Facteurs atténuants

SO

19 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineurs

Je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité

Rédigé par : Christine Rondeau

Fonction : Inspecteur

Signature :

Date de signature : 2017-12-14



IMG_0688.JPG

GPS 2 à 3 : Correspond à une cuvette arbustive (marécage) à la figure B-12 inclut au certificat d'autorisation. Secteur à développer.



IMG_0689.JPG

GPS 2 à 3 : Correspond à une cuvette arbustive (marécage) à la figure B-12 inclut au certificat d'autorisation. Secteur à développer.



IMG_0692.JPG

GPS 2 à 3 : Correspond à une cuvette arbustive (marécage) à la figure B-12 inclut au certificat d'autorisation. Secteur à développer.



IMG_0694.JPG

GPS 4 à 5: Correspond à une cuvette arbustive (marécage) à la figure B-12 inclut au certificat d'autorisation. Secteur classé Écoterritoire (conservation).



IMG_0695.JPG

GPS 4 à 5: Correspond à une cuvette arbustive (marécage) à la figure B-12 inclut au certificat d'autorisation. Secteur classé Écoterritoire (conservation).



IMG_0697.JPG

Secteur entre GPS 5 à 6: correspond à une cuvette herbacée (marais) sur la figure B-12 inclut au certificat d'autorisation. Secteur classé Écoterritoire. Raclage des sols, travaux non conformes à la LQE.



IMG_0703.JPG

Secteur entre GPS 5 à 6: correspond à une cuvette herbacée (marais) sur la figure B-12 inclut au certificat d'autorisation. Secteur classé Écoterritoire. Raclage des sols, travaux non conformes à la LQE.



IMG_0698.JPG

Du GPS 6 vers le chemin d'Anjou: Coupe de végétaux et décapage des sols sur le bord d'un ancien fossé agricole. En partie dans la zoné classée Écoterritoire (conservation).



IMG_0699.JPG

Secteur GPS 4 à 5: Sols minéraux avec présence de mouchetures; Signes d'oxydation (rédoxiques). Sols hydromorphes.



IMG_0700.JPG

Secteur GPS 5 à 6: Sols minéraux avec présence de mouchetures; Signes d'oxydation (rédoxiqes). Sols hydromorphes.



IMG_0701.JPG

Secteur GPS 6: Sols minéraux avec présence de mouchetures; Signes d'oxydation (rédoxiqes). Sols hydromorphes.



IMG_0705.JPG

GPS 6 : Début des dépôts de résidus de végétaux et de terre. Dépôt fait en partie en cuvette herbacée (marais) à la figure B-12 inclut au CA



IMG_0706.JPG
GPS7 : cuvette intacte



IMG_0715.JPG
GPS 8 : Dépôt de résidus en zone de conservation (Écoterritoire). Pas de milieux humides de répertoir.



IMG_0719.JPG
Secteur GPS 10 : Dépôt de résidus classé cuvette arbustive (marécage) à la figure B-12 inclut au certificat d'autorisation. Secteur classé Écoterritoire (conservation). Travaux non conformes à la LQE.



IMG_0720.JPG

Secteur GPS 10: Dépôt de résidus classé cuvette arbustive (marécage) à la figure B-12 inclut au certificat d'autorisation. Secteur classé Écoterritoire (conservation). Travaux non conformes à la LQE.



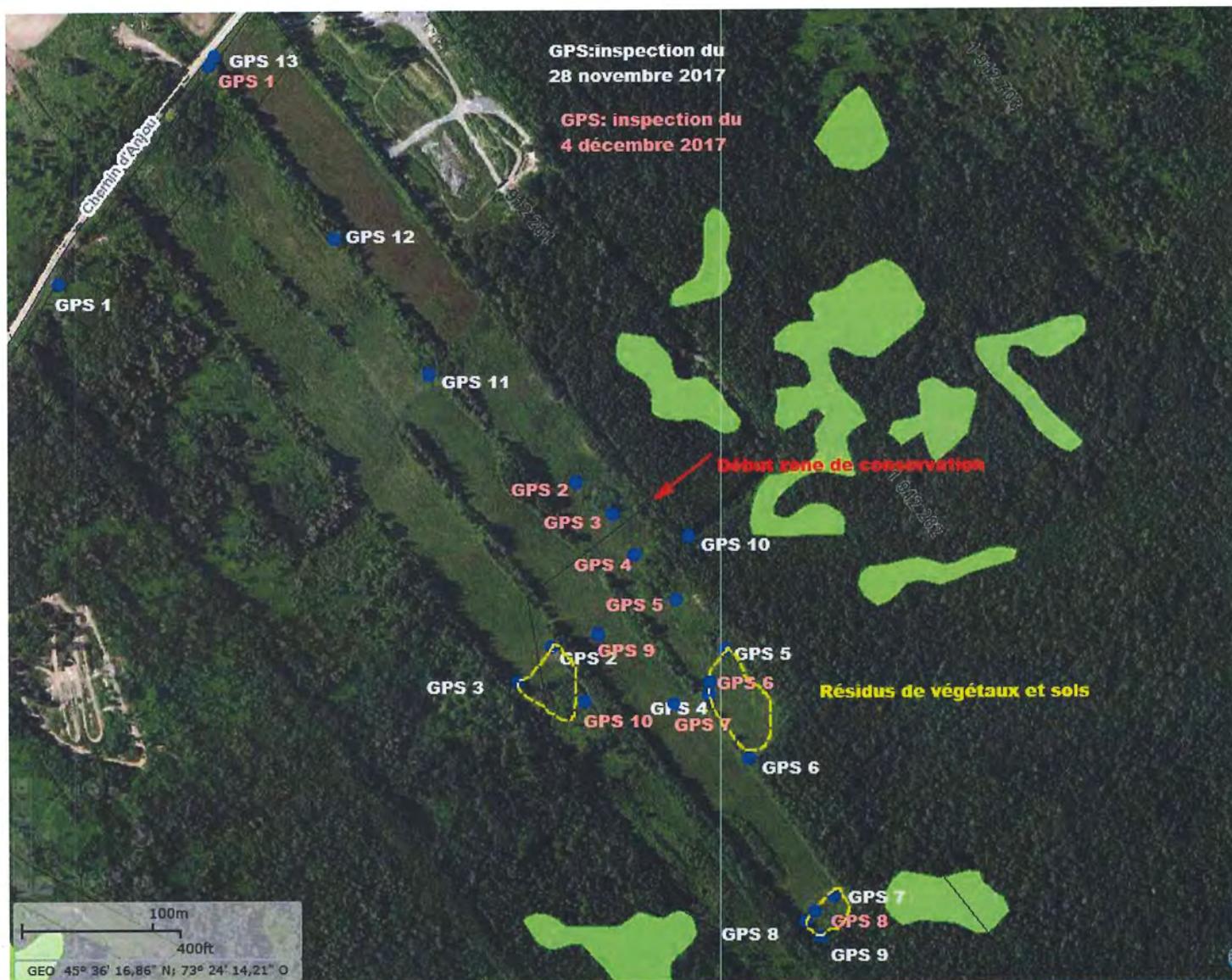
IMG_0721.JPG

Secteur GPS 10: Dépôt de résidus classé cuvette arbustive (marécage) à la figure B-12 inclut au certificat d'autorisation. Secteur classé Écoterritoire (conservation). Travaux non conformes à la LQE.



IMG_0723.JPG

Secteur GPS 10: Dépôt de résidus classé cuvette arbustive (marécage) à la figure B-12 inclut au certificat d'autorisation. Secteur classé Écoterritoire (conservation). Travaux non conformes à la LQE.



Cartographie : Points GPS pris lors de l'inspection du 28 novembre 2017 (en blanc) et lors de l'inspection du 4 décembre 2017 (en brun pâle).

RAPPORT D'APPROBATION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale Estrie et Montérégie (C)

Région : Montérégie

N/Réf : 7430-16-01-0351200
37114

Date d'approbation : 2017-12-12

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Je suis en accord avec les recommandations formulées par l'inspecteur au rapport de contrôle N°36139 sur l'activité de contrôle N°6004

Commentaires :

RAPPORT DE CONTRÔLE

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale Estrie et Montérégie (C)

Région : Montérégie

1 Identification

Date de l'activité : 2017-11-28	Heure de début : 10h45	Heure de fin : 13h00
Activité effectuée par : Christine Rondeau		Accompagné de :

1.1 Activités

N° d'activité : 6004	N° du document : 36139	N° de gestion doc. : 7430-16-01-0351200
Type d'activité : Inspection		Sous-Type d'activité : Inspection de conformité
But :	Vérifier si les travaux effectués sont conformes au CA émis.	

1.2 Mandat(s)

N° de mandat	Nature du mandat	Programme
8500	Plainte	

2 Lieu concerné par le(s) dossier(s) d'intervention

Nom du lieu : Secteur Le Terroir (marais, marécages) (X2102977)	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2102977	Type de lieu : 151 - marécage, marais, étang, lagune
Localisation du lieu :	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :	

3 Intervenant(s) du lieu

Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant
9156-9103 Québec inc. (Y2071883)	Propriétaire		Y2071883

4 Condition météo SO

État du ciel	Obstruction à la visibilité	Précipitations	Vent	Température
Nuageux			km/h	-5 °C
Description :				

5 Personne(s) rencontrée(s) [R]/consultée(s) [C] SO

R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
	X	Dominic Bolduc	administration compagnie 9156-9103 Québec inc (compagnie qui a obtenu le CA)	514-321-5112

5.1 Mode d'identification

Personne consultée : Dominic Bolduc
But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Mode d'identification :
But expliqué à/Identification faite auprès de : Dominic Bolduc

6 Plainte SO

Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Plaignant contacté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

7 Urgence SO

8 Photo(s) numérique(s) SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 25	Nombre de photos intégrées au rapport : 17
Toutes les photos annexées à ce rapport proviennent de photos numériques originales qui ont été prises, traitées et préservées en conformité avec la Directive sur la gestion des photos numériques du Ministère pour être en mesure d'en assurer l'intégrité et de faire la preuve que la chaîne de possession de ces dernières a été maintenu en tout temps	

8.1 Modification(s) apportée(s) aux photos numériques SO

9 Questionnaire(s) annexée(s) SO

10 Autre(s) pièce(s) annexée(s) au rapport SO

11 Équipement(s) utilisé(s) <input type="checkbox"/> SO			
Type d'équipement	Modèle	Numéro de série	Commentaire
GPS	Garmin 78	N/A	
Autres	N/A	N/A	

12 Échantillon(s) SO

13 Mise en contexte SO

La ville de Boucherville a informé le MDDELCC que des travaux ont été réalisés dans la zone de conservation associée au Certificat d'autorisation 7430-16-01-0351200.
Les travaux effectués dans la zone de conservation auraient empiété dans des milieux humides.
la ville nous a transmis un *plan de localisation et levé topographique* des travaux effectués en 2017 (réalisé par Denis Ayotte arpenteur géomètre).

14 Description de l'activité de contrôle

J'arrive sur les lieux par la rue Chemin D'Anjou. Il n'y a pas de travaux en cours et je n'y rencontre personne.

Notons que le terrain est recouvert de neige lors de l'inspection ce qui limite les observations.

Je fais le tour du terrain, j'y constate que:

- Présence de résidus de végétaux et de terre entre les GPS 2-3
- Présence de résidus de végétaux et de terre entre les GPS 4-5-6
- Présence de résidus de végétaux et de terre entre les GPS 7-8-9
- GPS 10 : chemin sur le lot voisin : entre GPS 10 et 5, présence d'eau glacée au sol
- GPS 11 constate que la terre sous la neige semble remaniée
- GPS 12: le fossé a été remanié
- GPS 1: entré sur le site
- GPS 13: sortie du site

Mis à part les andins (résidus) déposés au fond du lot agricole, je ne peux constater efficacement les travaux effectués dû à la présence de neige.

15 Informations à l'intervenant SO

16 Vérification complémentaire à l'activité de contrôle SO

1. Lien entre les points GPS pris lors de l'inspection et un document au CA démontrant les lots classés Écoterritoire (conservation) et les secteurs à développer (reçu le 25 mars 2008, fait par 23-24 Copie placée à la fin du rapport;
Conclusion : Les travaux ont effectivement débordé dans la zone de conservation (lots Écoterritoire).
2. Lien entre les points GPS pris lors de l'inspection et la carte de caractérisation associé au CA (figure B12 : Les milieux humides de la propriété à mettre en valeur). Copie placée à la fin du rapport;
Conclusion : Une cuvette herbacée et deux cuvettes arbustives auraient probablement été affectées par les travaux.
3. Lien entre les points GPS pris et les orthophotos atlas SAGO. Copie placée à la fin du rapport;
Conclusion : Les travaux ont majoritairement été effectués sur les anciennes terres agricoles.

1 décembre 2017 : Conversation téléphonique avec Dominic Bolduc, administrateur de la compagnie a numéro qui a obtenu le certificat d'autorisation. Il est également le fils de Michel Bolduc, Président, secrétaire et trésorier de la compagnie.

- Je demande à parler à Michel Bolduc, mais Dominic Bolduc m'indique que son père est retiré (en semi retraite), tout ce qu'il aurait à me dire, c'est de parler à ses avocats.
- Je lui explique le pourquoi de mon intervention et que l'objectif est de trouver une solution ensemble.
23-24
- Il décide donc de me parler sans passé par les avocats. Il m'explique que la compagnie a fait faire plusieurs d'études et a investi beaucoup pour avoir le CA. La ville, à ce moment-là, était une alliée. Ils travaillaient ensemble pour qu'il y ait développement, mais aussi une partie conservation. La compagnie a même légué une partie de leur terrain à la ville pour la conservation.
- Par la suite, il y a eu élection et ceux qui ont pris le pouvoir ont gagné grâce à des promesses de bloquer le développement sur le territoire de Boucherville.
- Depuis ce temps, la ville ne veut leur octroyer aucun permis ex : déboisement, pour se brancher sur le réseau de la ville etc. Pour lui, c'est une expropriation déguisée.
- Concernant les travaux récents, il m'explique que : la compagnie demande depuis longtemps à un agriculteur d'entretenir les terres agricoles sur leur lot à développer pour ne pas qu'elles deviennent un boisé. L'agriculteur les cultivait et cela ne leur dérangeait pas.
- Cet agriculteur est à la retraite, la compagnie a donc demandé à un agriculteur qui cultivait leur terre du côté chemin de Touraine.
- L'agriculteur voulant bien faire à décider d'aller porter les résidus de végétaux à la limite des terres agricoles et du boisé.
- Les travaux ont été réalisés au mois de septembre sur environ 2 jours.
- Monsieur Bolduc est conscient que l'agriculteur est allé trop loin.
- Je lui explique l'avis de non-conformité et la demande d'un plan des correctifs (minimalement le retrait des résidus sur sol gelé).
- Il est prêt à collaborer pour effectuer des travaux correctifs.

17 Conclusion

Certains travaux ont été effectués dans la zone de conservation, selon la caractérisation fournie au CA, il y aurait eu minimalement passage en milieu humide (cuvette) pour se rendre au fond des lots agricoles.

18 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

SO

19 Recommandations

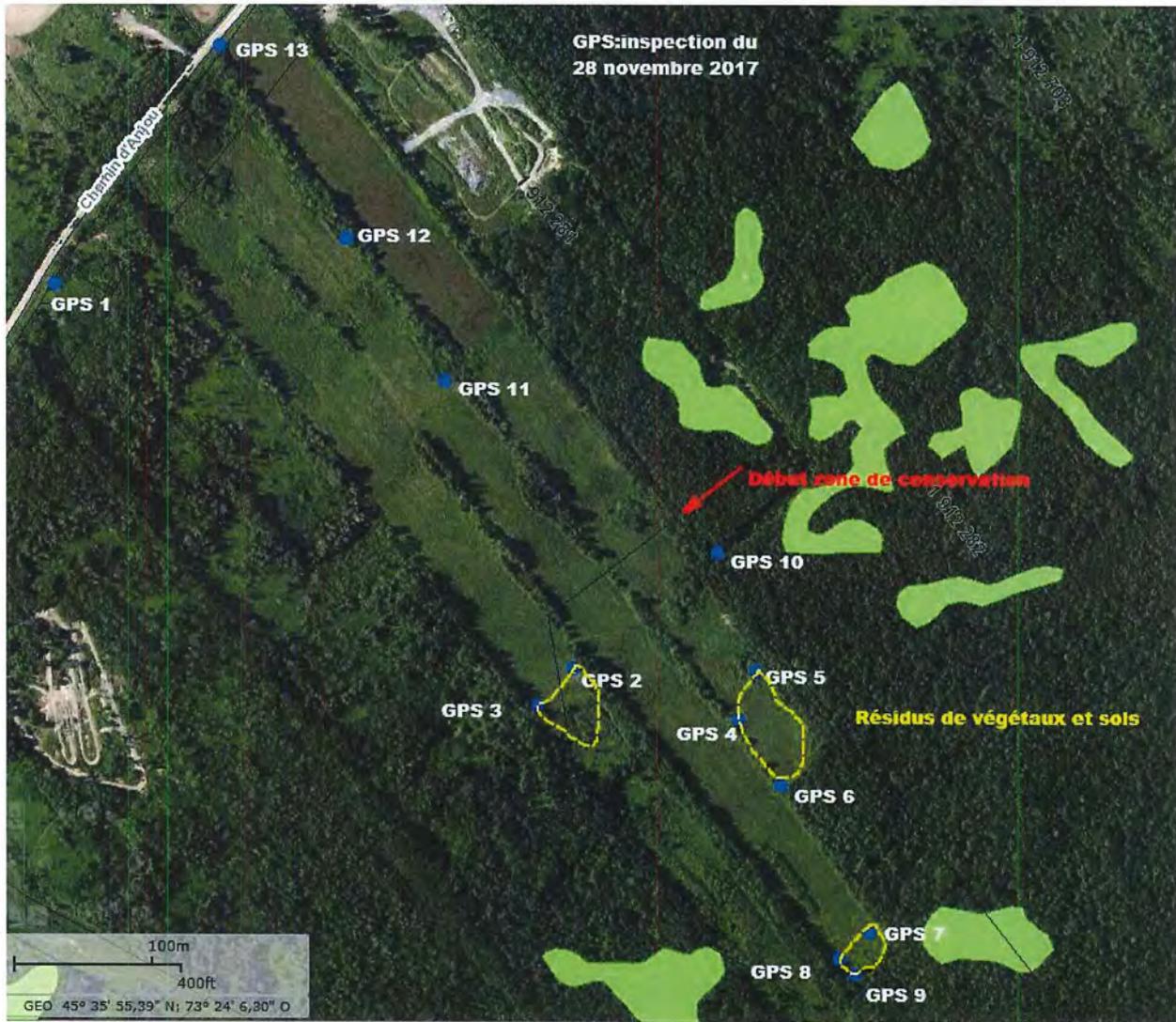
Je recommande de retourner sur le terrain lorsque le terrain sera exempt de neige.

Rédigé par : Christine Rondeau

Fonction : Inspecteur

Signature :

Date de signature : 2017-12-01



Orthophoto 1 : Points GPS pris lors de l'inspection.



IMG_0640.JPG

Secteur GPS 2 et 3: Résidus de végétaux et de terre



IMG_0641.JPG

Secteur GPS 2 et 3: Résidus de végétaux et de terre



IMG_0643.JPG

Secteur GPS 2 et 3: Résidus de végétaux et de terre



IMG_0644.JPG

Secteur GPS 7-8-9: Résidus de végétaux et de terre



IMG_0645.JPG

Secteur 7-8-9: Résidus de végétaux et de terre



IMG_0646.JPG

Photo à partir GPS 7 vers chemin D'Anjou: Lot agricole



IMG_0648.JPG

GPS 4: Résidus de végétaux et de terre



IMG_0650.JPG

GPS 4: Résidus de végétaux et de terre



IMG_0651.JPG

À partir GPS 4 vers le Chemin D'Anjou: Vu sur le lot agricole



IMG_0652.JPG

GPS 6: Résidus de végétaux et de terre



IMG_0654.JPG

Secteur GPS 7-8-9: Résidus de végétaux et de terre



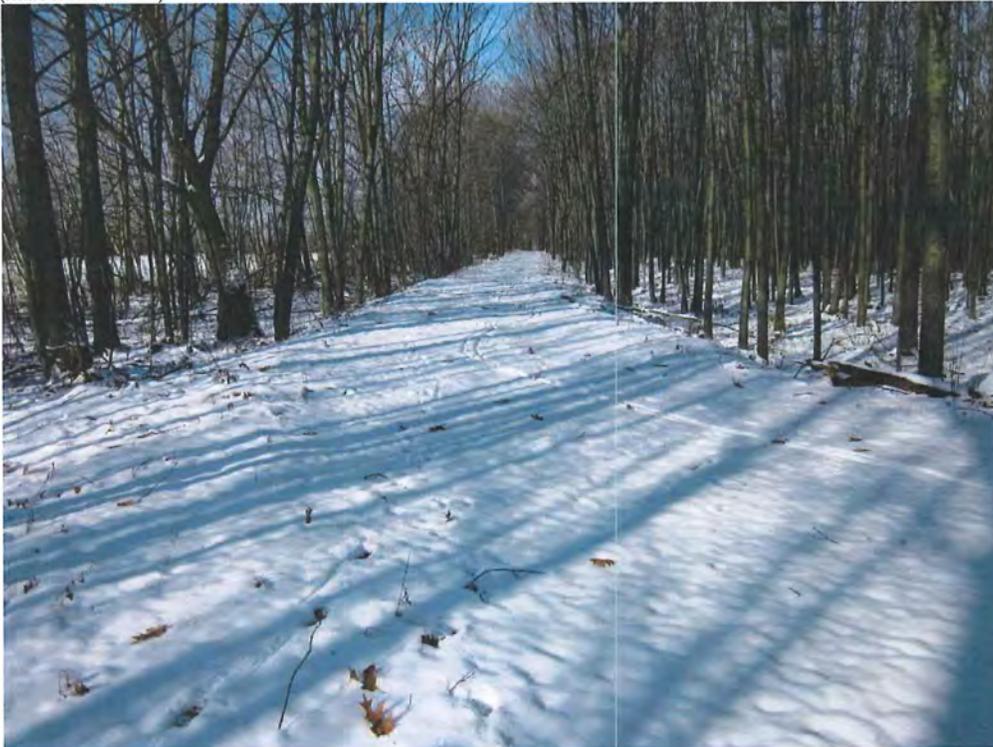
IMG_0656.JPG

À partir GPS 7 vers le Chemin D'Anjou: Vu sur le lot agricole



IMG_0658.JPG

Entre GPS 5 et 10: vu sur le lot agricole. Eaux glacées sur le terrain. Selon la figure B-12 (les milieux humides de la propriété à mettre en valeur) ce secteur représente une cuvette (Milieux humides)



IMG_0659.JPG

GPS 10: chemin sur lot 1912 281



IMG_0661.JPG

Entre GPS 10 et GPS 5. Eaux glacées sur le terrain. Selon la figure B-12 (les milieux humides de la propriété à mettre en valeur) ce secteur représente une cuvette (Milieux humides)



IMG_0663.JPG

GPS 11: sol qui semble remanié



IMG_0665.JPG

GPS 12: Fossé recrusé.

23-24

23-24

23-24

Longueuil, le 12 mai 2008

CERTIFICAT D'AUTORISATION

9156-9103 Québec inc.
750, avenue Sainte-Croix
Saint-Laurent (Québec) H4L 3Y2

N/Réf. : 7430-16-01-0351200
400486062

Objet : Remblayage de marais et de marécages, développement résidentiel
« Le Terroir » - PPU 9-Boucherville

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 28 février 2008, reçue le 18 mars 2008 et complétée le 30 avril 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Remblayage de 7,9 ha de marais,
- Remblayage de 26,2 ha de marécages,

Pour effectuer le développement résidentiel « Le Terroir » à Boucherville ;

le projet est situé sur les lots 1 912 213, 1 912 261 à 1 912 263, 1 912 268, 1 912 334, 1 912 714, 1 912 718, 1 912 720, 1 912 722, 1 912 724, 1 912 725, 1 912 851, 1 912 852, 1 913 010 à 1 913 013, 2 402 324 à 2 402 328, 2 402 370, 2 402 483 à 2 402 510, 2 402 520, 2 402 609 à 2 402 620, 2 436 313 à 2 436 326, 2 436 330, 2 436 331, 2 436 335 à 2 436 337 et 2 436 409 du cadastre du Québec, ville de Boucherville, dans l'agglomération de Longueuil.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation, daté du 28 février 2008, signé par Bruno Bergeron, urbaniste;
- lettre datée du 25 mars 2008 et signée par Bruno Bergeron, urbaniste, concernant des précisions sur le projet;
- lettre datée du 23 avril 2008 et signée par 53-54 concernant l'annexe B de la demande de certificat d'autorisation ;
- lettre datée du 23 avril 2008 et signée par Pierre Pion, architecte, directeur du développement urbain, ville de Boucherville, concernant des précisions sur le projet;
- lettre datée du 23 avril 2008 et signée par Bruno Bergeron, urbaniste, concernant des précisions sur le projet;
- lettre datée du 30 avril 2008 et signée par Bruno Bergeron, urbaniste, concernant des précisions sur le projet et les plans 1/2 et 2/2 53-54 Ag numéro de dossier 2447, numéro de minute 2313, émis le 29 avril 2008, identifiant les lots du secteur à développer et les lots de l'écoterritoire.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

PP/SP/sp

Pour la ministre,


Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie